

« La vie est bonheur, mérite-le. »

- Si le règlement de l'école n'était pas respecté par les élèves, des sanctions, décidées par les enseignants ensemble, seraient appliquées et une équipe éducative pourrait être mise en place au besoin.
- Le but de ce règlement n'est pas de mettre en place des contraintes mais de favoriser les relations harmonieuses entre tous et de rappeler les limites nécessaires à la vie collective. C'est une condition importante pour la réussite scolaire des enfants, leur apprentissage de la vie en collectivité et pour la construction de leur personnalité et donc de leur avenir.



Bonne année scolaire 2025-2026 à tous !

Mme NOIRE et l'équipe éducative
de l'école « Sainte Marie » de St Jean Sur Mayenne

Date :
Signature des parents après
lecture :

Signature des enfants (à partir du CP) :

Merci de rapporter le règlement signé avant le 17/09/25 : je vous le redonnerai après avoir mis le tampon de l'école et vérifié les signatures. Vous pourrez ensuite le garder à la maison.



Famille

TAMPON de l'école une fois que le règlement a été signé par la famille et redonné à l'école :

Année scolaire 2025-2026



pour les familles



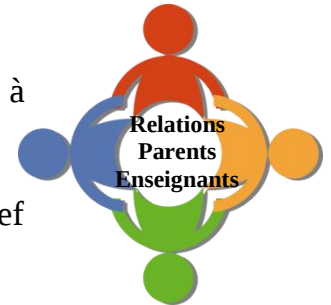
« La vie est un devoir, fais-le. »

(Mère Térésa)

- De 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'école ouvre 10 minutes avant l'heure. Si des élèves arrivent plus tôt, ils sont sous la responsabilité des parents. Pour une bonne organisation, il est important que les élèves soient tous arrivés à l'heure.
- Attention ! Il est très important de **fermer le portail** à chaque passage et de **ne pas se garer devant le portail** pour la sécurité, ainsi que **sur la route et le trottoir en descendant la route d'Andouillé**. Merci de respecter ces consignes ainsi que les horaires de l'école. Les parents des élèves de maternelle peuvent accompagner leur enfant jusqu'à la première porte extérieure (classe maternelle). Les élèves de CP et CE rentrent directement dans leur classe après être passés aux sanitaires et ceux de CM restent sur la cour avant la sonnerie.
- Les retards doivent rester exceptionnels. En cas de retard, les parents doivent sonner puis accompagner leur enfant jusqu'à sa classe pour s'assurer de la présence de la maîtresse. **Les élèves n'aiment pas arriver quand la classe est déjà commencée** : cela peut leur donner du stress inutile dès le matin.
- Si un jour, un rendez-vous pour l'enfant est prévu à l'extérieur de l'école, les parents doivent en avoir informé l'enseignante et doivent venir récupérer leur enfant en sonnant et en allant chercher leur enfant juste auprès de la classe à l'heure prévue au préalable avec l'enseignante.
- En cas de **changement d'adresse** ou (et) de téléphone en cours d'année, merci d'en avertir le chef d'établissement très rapidement.

« La vie est une aventure, ose-la. »

- Les parents ne sont pas autorisés à intervenir directement auprès des enfants en cas de conflit à l'école. Il ne faut pas hésiter **à en parler** avec le chef d'établissement qui agira avec son équipe.



- Il est possible de rencontrer les enseignantes aussitôt après la classe en cas de problème urgent (et dans ce cas de parler dans la classe plutôt qu'au portail). Cependant, il est préférable de prendre rendez-vous pour un **entretien plus approfondi pour faire le bilan avec l'enfant** : il ne faut d'ailleurs pas hésiter à prévoir au moins une rencontre dans l'année pour discuter de votre enfant avec l'enseignante, même si tout va bien. En général, les enseignantes du CP au CM2 prévoient des rdv individuels au moins une fois par an. Souvent, il est nécessaire de faire un point dès octobre pour un élève nouvellement arrivé dans l'école.

« La vie est beauté, admire-la. »

En début d'année scolaire, chaque enseignant organise une **réunion pédagogique** avec tous les parents de la classe pour expliquer la façon de travailler à l'école et les exigences demandées aux élèves.

« La vie est amour, jouis-en. »

Les tenues doivent être celles qui sont **adaptées pour le temps scolaire**. (Eviter petites bretelles, T-shirt trop court, jean troué). Des baskets pour le jour du sport (ainsi qu'une tenue pratique) vous sont demandées par les enseignantes du CP au CM2. Il est demandé que les chaussures ou les chaussons ne soient pas volumineux. Les chaussons doivent être fermés au talon.

« La vie est un mystère, pénètre-le. »

Pour la sieste concernant les TPS, PS et MS, les draps et vêtements confiés par l'enseignante (en général aux vacances) doivent être lavés, séchés et rapportés au plus vite. Pour les enfants de la maternelle, **un seul « doudou »** est suffisant, toujours le même, pas trop volumineux, qui ne fait pas de bruit ni de lumière. Il ne sert que pour la sieste et est remis ensuite dans le cartable.



« La vie est la vie, défends-la. »

Aucune école n'est à l'abri des poux. **Les parents doivent, par conséquent, être très vigilants et surveiller fréquemment les cheveux de leurs enfants, et ce, dès la rentrée scolaire.** Merci de me signaler la présence de poux si cela arrive pour que l'information soit affichée et que chacun observe de plus près son enfant.



« La vie est précieuse, soigne-la bien. »

- Les élèves doivent **respecter les adultes** (enseignants, aides maternelles, personnes de la commune venant les chercher ou les ramener à l'école), être polis, leur obéir et respecter leur travail en veillant à la propreté et au rangement.
- Ils doivent accepter les autres et **apprendre à régler des conflits** sans se battre, en utilisant la parole et les « messages clairs ».
- Ils doivent respecter le matériel (leur appartenant et celui de l'école) ainsi que tous les lieux, l'environnement.
- Ils doivent éviter au maximum tout gaspillage (eau, papier, électricité) et **faire le tri des déchets**.

« La vie est un jeu, joue-le. »

- Les élèves qui rentrent chez eux attendent au portail, ceux qui partent à la cantine ou la garderie se rangent **rapidement** sous le préau.

Les enfants encore présents au départ de la cantine ou la garderie, suivent le rang et ne seront repris par les parents qu'une fois rendus. Dès ce moment, les élèves ne sont plus sous la responsabilité de l'école.

- Pour la sécurité des enfants, notamment de maternelle, **les parents doivent s'approcher du portail**, sur le parking, pour reprendre leurs enfants.
- **Fumer est interdit** aux abords de l'école.

SORTIE ECOLE





- Si l'enfant doit quitter l'école **avec une autre personne**, et que cela n'était pas prévu sur la feuille remplie à la rentrée, il est important d'en informer clairement les enseignantes par écrit par avance.
- Pour les enfants (en CE-CM) qui ont l'autorisation parentale de quitter l'école seuls, ils doivent présenter leur carte verte aux enseignantes au portail.

« La vie est un hymne, chante-le. »

- Les parents ne doivent pas mettre leur enfant à l'école s'il a de la fièvre ou s'il a mal au ventre, des vomissements, des éruptions contagieuses... Pour éviter des contaminations et aussi pour un meilleur rétablissement, l'enfant doit rester à la maison.
- Dans ce cas, **signaler l'absence de l'enfant le jour même par téléphone avant 8h45 ou à l'avance : 0631636818. Il est possible depuis cette rentrée de prévenir d'une absence par l'application EDUCARTABLE avant 8h30.** Le chef d'établissement pourra essayer de vous joindre à 9h30 s'il n'a pas de nouvelles de votre enfant. L'information des parents est donc importante pour éviter les inquiétudes de part et d'autre.
- Pour les élèves du CP au CM2, **rapporter obligatoirement le « billet d'absence »** à l'enseignante.
- Pour le bon déroulement de l'année scolaire des élèves, il vous est demandé de **respecter le calendrier officiel des vacances**. En cas d'absence sur temps scolaire pour convenance personnelle, **Mme NOIRE et les enseignantes doivent en être informées à temps** par écrit à l'aide du papier rouge « billet d'absence ». Aucune « autorisation » ne sera accordée suite à cette information et le travail ne sera pas préparé ni corrigé par l'enseignante pour ces vacances « non officielles ». Nous avons aussi l'obligation maintenant d'informer l'inspection académique des absences injustifiées, pour convenances personnelles.



Nous n'autorisons pas de goûter à l'école, sauf pour **les anniversaires seulement et à partir du CP**. Nous demandons des bonbons plutôt emballés, des gâteaux peuvent être confectionnés à la maison pour les partager avec la classe. Il est inutile d'apporter des boissons. Attention : **chewing-gums, sucettes, bonbons durs sont interdits à l'école**. Certains bonbons peuvent être difficiles à manger à l'école en raison d'appareils dentaires. **Les élèves de maternelle prépareront des gâteaux** avec leurs enseignantes pour les déguster ensuite avec leurs camarades.

« La vie est richesse, conserve-la. »

Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments à l'école, et encore moins sans ordonnance. Par souci de sécurité, **aucun médicament ne doit se trouver dans le cartable de l'élève** sauf dans le cas d'un P.A.I.



(Projet d'accueil individualisé). Si un enfant a besoin d'un médicament le midi, il faut le lui apporter sur place (école ou cantine).

« La vie est un rêve, réalise-le. »

Seuls, les élastiques, les cordes à sauter et billes (en quantité raisonnable) sont acceptés à l'école à partir du C.P en faisant attention de jouer à ces jeux en respectant les règles et la fonction du jeu. **Les transactions d'images, de cartes et tout autre objet venant de la maison sont interdites dans l'enceinte scolaire et ne doivent pas être dans le cartable, sinon ils se verront confisqués.** Sur la cour, certains jeux de l'école (vélos, trottinettes, ballons...) sont autorisés à certaines récréations et destinés à certaines classes : en début d'année, chaque enseignante redonne les consignes pour sa classe.



« La vie est un défi, relève-le. »



Il est conseillé de marquer le maximum de vêtements au nom de l'enfant (même tout simplement au stylo sur l'étiquette d'entretien).